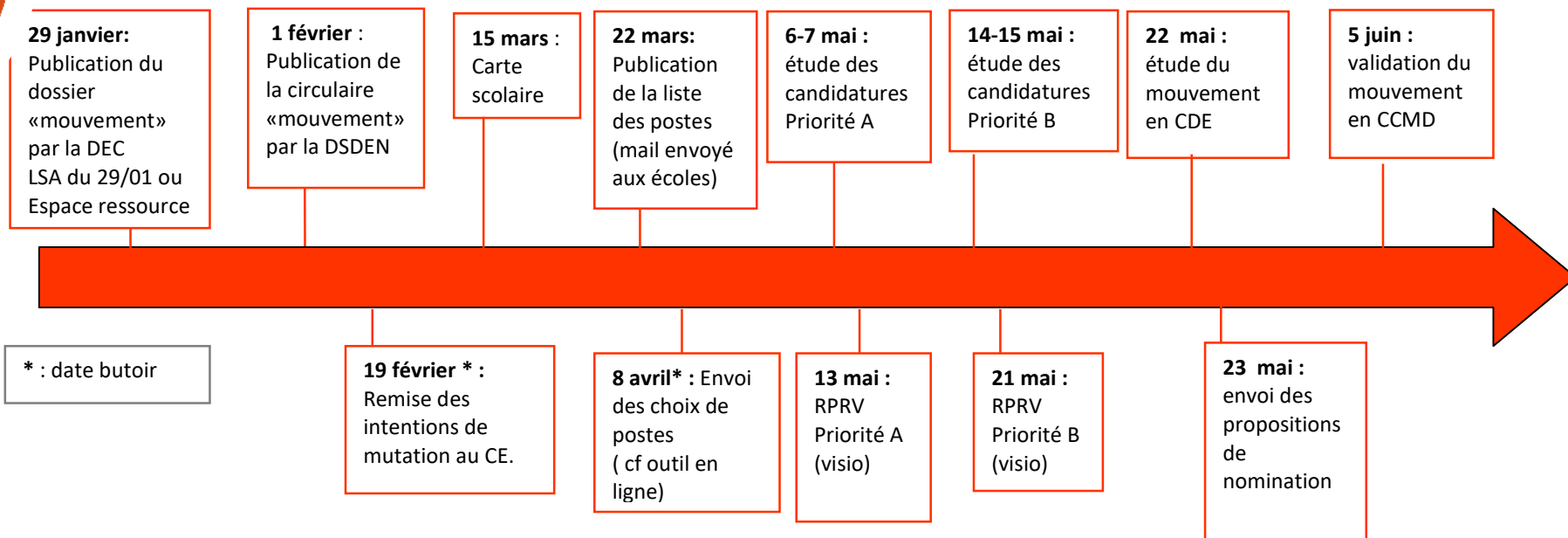


**Cfdt:****FEP**

# MOUVEMENT 1<sup>ER</sup> DEGRE 85

CALENDRIER RENTREE 24



## Mouvement :

Lisez attentivement les documents publiés par la DEC et la DSDEN. Pour toutes questions, prenez contact avec votre syndicat FEP CFDT.

ATTENTION : Pour « Entrer dans le mouvement », il faut remettre une intention de mutation à son CE. Quand la liste des postes paraîtra, l'enseignant-e pourra faire des choix de postes ou décider de se maintenir sur son poste actuel.

Un-e enseignant-e qui n'a pas fait cette démarche ne peut demander à changer d'établissement ( y compris pour une mutation vers le 2<sup>nd</sup> degré).

## Fermeture :

Si votre école est concernée par une éventuelle fermeture de poste, une concertation doit être organisée avant le 19 février. A l'issue de cette réunion, le CE doit compléter et envoyer à la DEC le Procès Verbal indiquant le nom de l'enseignant-e qui endosse la priorité de reclassement (= priorité de fermeture A2).

Les ouvertures et fermetures seront décidées lors de la réunion de carte scolaire du 15 Mars. Si la fermeture est levée, l'enseignant-e qui a endossé la priorité de reclassement pourra alors choisir de se maintenir sur son poste ou de poursuivre le mouvement ( ses choix seront étudiés avec la priorité B1 ou B3).

Si la fermeture est entérinée, l'enseignant-e qui a endossé la priorité de reclassement sera dans l'obligation de faire des choix de postes( ses choix seront étudiés avec la priorité A2).